



MAIRIE de RORSCHWIHR

1 Place de l'Eglise - 68590 RORSCHWIHR

Tél. : 03 89 73 63 55

E-mail : contact@rorschwih.fr

**Autorisant la manifestation
« Fête de la musique 2026 »**

Le Maire de la Commune de Rorschwihr,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants
Vu le Code de la Santé Publique
Vu la demande présentée par Monsieur Holger GROSCHISCHKA, agissant en qualité de Gérant de la Winstub de Rorschwihr, sollicitant l'autorisation d'organiser une fête de la musique en son établissement ;

Considérant que la fête de la musique connaît depuis son lancement en 1982 un succès grandissant et qu'elle doit son caractère de manifestation populaire, festive et spontanée, accordant leur place aux pratiques musicales amateurs,

Considérant que dans l'intérêt de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publiques ainsi que pour assurer une bonne gestion du domaine public, il est indispensable de réglementer la Fête de la Musique qui se déroulera le 21 juin 2026

Arrête

Article 1 :

M. Holger GROSCHISCHKA, gérant de la Winstub de Rorschwihr, est autorisé à organiser la manifestation « Fête de la musique 2026 » en son établissement sis au 2 place de l'Église dimanche 21 juin 2026 de 11h00 à 19h00.

Article 2 :

L'organisateur devra se conformer aux horaires définis à l'**article 1** pour la durée de la manifestation.

Article 3 :

Les musiciens sont autorisés à s'installer et à jouer à la Winstub de Rorschwihr à partir de 11h00 et ce jusqu'à 19h00.

Il appartient à l'organisateur d'assurer la sécurité des biens et des personnes

Article 4 :

Le présent arrêté est notifié à l'organisateur et sera affiché en mairie

Ampliation sera transmise à :

- M. le Préfet du Haut-Rhin
- M. le Policier intercommunal
- M. le Commandant du groupement de Gendarmerie de Ribeauvillé,
- Les Brigades Vertes

Rorschwihr, le 15 juin 2026

Le Maire



Hubert PFISTER

Accusé de réception en préfecture
068-216802850-20260616-252026-AR
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026